# Nos conseils

# Je pars vivre à l'étranger

Lorsque vous quittez la Suisse et que vous établissez votre domicile à l'étranger, plusieurs critères sont nécessaires afin de définir si vous pouvez rester affilié en Suisse ou non.

# Démarche générale

L'annonce d'un départ à l'étranger doit se faire par écrit et comporter:

- O Les coordonnées de la personne qui quitte la Suisse: prénom, nom, n° de partenaire ou n° AVS
- Une attestation de votre commune de domicile en Suisse confirmant la date ainsi que votre destination de départ

# > Complément d'information pour un départ dans l'UE/AELE

En vertu de la loi suisse, la couverture d'assurance-maladie de base est résiliée conformément au jour du départ à l'étranger selon l'attestation du contrôle des habitants en cas de départ dans un pays hors UE/AELE.

Toutefois, en cas de départ **dans un pays de l'UE/AELE**, des précisions doivent être apportées afin de déterminer si votre départ entraîne la fin de l'obligation d'assurance en Suisse.

Veuillez nous préciser les informations ci-dessous au moyen d'un formulaire que nous mettons à votre disposition, dans les meilleurs délais, en indiquant les membres de votre famille (prénom, nom, n° de partenaire ou n° AVS):

- o si vous êtes frontalier,
- o si vous bénéficiez de l'assurance chômage suisse,
- o si vous bénéficiez d'une rente suisse ou d'indemnités journalières,
- o si vous êtes travailleur détaché à l'étranger par un employeur dont le domicile ou le siège est en Suisse,
- o si vous êtes membre de famille à charge d'une personne percevant un revenu en Suisse,
- o si votre revenu provient ou proviendra de l'étranger,
- o si vous percevez un autre revenu éventuel en tant que salarié,
- si vous désirez maintenir ou résilier votre contrat et vous assurer dans votre nouveau pays de domicile.

Afin de compléter votre dossier et pour garantir l'enregistrement de vos données, nous vous invitons nous communiquer **vos nouvelles coordonnées**: adresse postale, coordonnées financières, numéro(s) de téléphone et adresse(s) e-mail.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous présentons, nos meilleures salutations.

Groupe Mutuel



# Votre espace client en ligne vous simplifie la vie



Transmettez vos factures de soins, consultez vos documents, modifiez vos données personnelles et vos contrats partout et à tout moment. Sur ordinateur, tablette ou mobile, avec votre portail client en ligne, vous gérez simplement vos assurances Santé.

#### www.groupemutuel.ch/espace-client

#### Rapide

Vous scannez vos factures de soins et nous les transmettez instantanément.

#### Pratique

Vous avez toujours votre carte d'assuré et celles des membres de votre famille sur vous, au format digital, pour l'assurance-maladie de base.

#### Flexible

Vous choisissez entre une facturation 100% digitale ou l'envoi de factures papier, selon vos préférences.

### Simple

Vous suivez l'état de vos demandes en cours et l'évolution de votre franchise.

## Sécurisé

Toutes les données que vous nous transmettez bénéficient d'un niveau de sécurité élevé.





